

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 08 OCTOBRE 2009**

**Délibération
n° 2009.10. 87.B**

**La Vimière -
Commune
d'Angoulême –
Lot n°1
"Réseaux des
concessionnaires" :
avenant n°2**

LE HUIT OCTOBRE DEUX MILLE NEUF à 18h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **02 octobre 2009**

Secrétaire de séance : Bernard CONTAMINE

Membres présents :

Philippe LAVAUD , Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Bernard CONTAMINE, Guy ETIENNE, Michel GERMANEAU

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s) :

Jean-François DAURE, Jean-Pierre GRAND

ENVIRONNEMENT / ASSAINISSEMENT - EAUX
PLUVIALES

Rapporteur : **Monsieur DOLIMONT**

**LA VIMIERE - COMMUNE D'ANGOULEME - LOT N°1 "RESEAUX DES CONCESSIONNAIRES" :
AVENANT N°2**

Par délibération n°463 du 20 décembre 2007, le conseil communautaire a approuvé le lancement d'une procédure d'appel d'offres restreint pour la réhabilitation et le recalibrage de l'émissaire canalisé « La Vimièrre » - Phase 2 – 3 lots.

La commission d'appel d'offres du 13 mars 2008 a attribué le lot n°1 concernant le dévoiement des réseaux des concessionnaires au groupement d'entreprises SOGEA à SAINT YRIEIX (mandataire) ; Canalisations Souterraines à VILLENAVE D'ORNON et Chantiers d'Aquitaine à MERIGNAC, pour un montant de 297 905,10 € HT.

Par délibération n°42 B du bureau communautaire du 30 avril 2009, un avenant n°1 a été approuvé pour des travaux complémentaires, d'un montant de 27 970,88 € HT, portant le montant du marché à 325 875,98 € HT, soit une augmentation de 9,39 % par rapport au montant initial.

Il convient aujourd'hui de prendre en compte les modifications suivantes :

Travaux supplémentaires liés à des imprévus durant l'exécution des travaux

Secteur du boulevard Besson Bey :

Déplacement du réseau d'éclairage public : 456,06 € HT
Mise en place d'un fourreau acier : 1 436,60 € HT
Déplacement d'un réseau électrique haute tension : 1 958,93 € HT

Secteur Place Saint Jacques / rue de Paris :

Remplacement des fourreaux éclairage public et feux de signalisation : 1 470,86 € HT
Adaptation du tracé du réseau eaux usées : 2 529,62 € HT
Pose d'un té sur le réseau gaz abandonné : 1 169,54 € HT

Secteur rue Souchet :

Repose d'un fourreau : 1 320,86 € HT
Mise en place de sauterelle gaz et eau potable : 2 x 1 115,05 € HT
Moins value pour la non réalisation de la pose
d'une canalisation d'eaux usées : - 4 024,60 € HT

Secteur rue Leclerc-Chauvin :

Pose d'un fourreau en tranchée pour réseau de gaz : 6 179,45 € HT
Pose de fourreaux acier et TPC pour déplacement
du réseau électrique HTA : 5 070,50 € HT
Modification du tracé du réseau eaux usées : 2 484,40 € HT

Secteur propriété LANÇMAN :

Réalisation d'un by-pass de sécurité : 1 287,80 € HT

Réfections provisoires non prévues

Le contexte urbain du chantier et le phasage adopté par l'entreprise en fonction des différentes contraintes présentes durant les travaux a nécessité à plusieurs reprises de réouvrir les voies de circulation de façon anticipée. Ainsi les quantités se répartissent comme suit :

Réfection provisoire en bicouche : 3 400,00 € HT
Réfection provisoire en enrobés à froid : 7 700,00 € HT

Le montant total de l'avenant n°2 s'élève à 34 670,12 € HT.

Vu l'avis favorable de la commission environnement – cadre de vie – construction du 15 septembre 2009,

Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres du 24 septembre 2009,

Je vous propose :

D'APPROUVER un avenant n°2 au lot n°1 « réseaux des concessionnaires » attribué au groupement d'entreprises SOGEA à SAINT YRIEIX (mandataire) ; Canalisations Souterraines à VILLENAVE D'ORNON et Chantiers d'Aquitaine à MERIGNAC, ayant pour objet la réalisation de travaux supplémentaires et des réfections provisoires non prévues, d'un montant total en plus-value de 34 670,12 € HT.

Le montant du marché passe de 325 875,98 € HT à 360 546,10 € HT, soit une augmentation de 21,03% par rapport au montant initial du marché.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer ledit avenant.

D'IMPUTER la dépense au budget principal – article 2315 – opération 200502 – AP/CP n°3.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

| Certifié exécutoire : | |
|--|--|
| <u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 14 octobre 2009 | <u>Affiché le :</u> 14 octobre 2009 |